

8 Faits divers & Justice

Assassinat à Makokou

Elle fait tuer son beau-frère pour jouir des biens de son amant

AEE

Libreville/Gabon

Huit personnes ont été placées sous mandat de dépôt, le 20 janvier dernier, à la maison d'arrêt de Makokou, suite au meurtre avec prélèvement d'organes d'un ressortissant malien d'une quarantaine d'années, Misseri. Ce crime, commis le 28 décembre dernier, aurait été commandité par Patience Sapoulé, belle-sœur de la victime, qui a voulu se venger du cadet de son amant, qu'elle soupçonnait de lui ravir la confiance dans la gestion de la boutique de son compagnon.

LES auteurs présumés du meurtre avec prélèvement d'organes de Misseri, un ressortissant malien d'une quarantaine d'années, survenu il y a un peu plus d'un mois au village Adzap, dans le district de Mvady, à une centaine de kilomètres de Makokou, se trouvent actuellement entre les mains des autorités judiciaires de

l'Ogooué-Ivindo. Le commanditaire présumé de l'acte, Patience Sapoulé, Gabonaise de 37 ans, par ailleurs concubine du frère aîné de la victime, a avoué aux autorités judiciaires avoir voulu se venger de Misseri, pour lui avoir ravi la confiance de son amant, en se voyant confier la gestion du magasin de ce dernier.

Selon Sapoulé, son concubin devait s'absenter pour des raisons de santé. Avant de partir, il décide de confier sa boutique à son cadet. Etant donné qu'elle gérait déjà ledit magasin depuis quelque temps, elle ne peut accepter d'être ainsi éconduite.

C'est ainsi que, ruminant sa colère, elle s'attache les services de deux cadets, Ekouélé Angou (26 ans) et Fally Katou (29 ans), pour l'aider à se débarrasser de celui qu'elle considère désormais comme une menace pour sa jouissance des biens du couple. Les deux frères vont, de ce fait, solliciter l'aide d'un chasseur, Xavier Ebondo, un Congolais à qui ils proposent la somme de 200.000 francs.

Après avoir empêché une



Photo : AEE

Les huit meurtriers présumés du commerçant malien dans les locaux de la DGR à Makokou. Photo de droite: Mitch Missaboye, le tradipraticien et "chirurgien" qui aurait procédé au prélèvement des organes sur la victime.

avance, ce dernier met en place une petite équipe dans laquelle on trouve un tradipraticien, Mitch Missaboye, lui aussi Congolais, pour exécuter la sale besogne.

Le jour fatal, Misseri, qui ne se doute de rien, doit se rendre très tôt dans un chantier. Il en informe d'ailleurs ses deux beaux-frères, avec qui il a partagé un verre, la veille. Ces derniers en profitent pour s'organiser avec les autres membres de l'escadron de la mort.

Aussi, le lendemain, aux premières heures de la matinée, le groupe devance-t-il le commerçant malien pour

l'attendre patiemment dans la broussaille, à une bonne distance du village. Quelque temps après, l'Ouest-africain quitte le village. Il n'atteindra pas sa destination finale, car il tombe dans un vrai guêpier. Il est d'abord touché par une sagaie lancée par Mitch Missaboye, qui le blesse sur le flanc gauche. Au même moment, Ekouélé Angou lui assène un violent coup de gourdin à la nuque, pendant que le reste du groupe fait le guet. L'homme s'effondre, désormais sans vie.

PIÈCES DÉTACHÉES• Missaboye, qui trouve là une au-



Photo : AEE

baine de se faire une petite réserve de "pièces détachées" pour ses potions mystiques, en profite pour prélever, à l'aide d'un couteau, le sexe, les deux oreilles et la langue de la malheureuse victime. Le corps est ensuite transporté par ses présumés meurtriers dans une pirogue et, avant de le jeter au fond d'une rivière, Mitch Missaboye et ses complices prennent soin de le ligoter avec de gros cailloux et des morceaux de bois, afin que le corps ne puisse pas émerger à la surface. Une fois leur "mission" ac-

complie, les sinistres individus repartent tout bonnement au village pour réclamer le reste de la somme promise auprès de la dame. Mais les choses ne se passent pas comme ils l'espéraient. Ils doivent d'abord attendre avant de percevoir leur dû. Entre-temps, certains commencent à perdre patience.

L'un d'eux, qui n'aurait reçu que la somme de 11.000 francs sur les 200 000 francs à encaisser, et une brique de vin rouge, entre alors dans une colère noire pour contester ce partage. Il décide dès lors, sans nul doute sous l'effet de l'alcool, de raconter l'histoire à un proche. Celui-ci, mesurant vraisemblablement la gravité des faits, n'hésite pas à aller à son tour lâcher le morceau aux agents de la direction générale des Recherches, qui vont aussitôt mettre la main sur l'ensemble du groupe.

A noter que malgré les nombreuses recherches entreprises par le parquet de Makokou, en collaboration avec les forces de l'ordre, le corps de Misseri n'a toujours pas été retrouvé.

Tirage au sort des assesseurs en prélude aux prochaines sessions criminelles ordinaires...

• A Mouila : huit affaires au rôle dont un assassinat

FN

Mouila/Gabon

Cette étape précédant l'ouverture de l'audience de la session criminelle permet aux accusés de choisir les assesseurs qui doivent assister les magistrats professionnels pendant les débats et les délibérations. Occasion également pour ces derniers de faire connaissance avec les avocats commis d'office pour eux et les différentes dates de comparution. A Mouila, la session criminelle va durer du 8 au 12 février 2016.

EN prélude à la première audience de la session criminelle ordinaire de l'année judiciaire 2015-2016 à la Cour d'appel judiciaire de Mouila, prévue du 8 au 12

février 2016, le tirage au sort des assesseurs par les présumés accusés, s'est effectué, récemment, dans la grande salle d'apparat de ladite Cour. En présence du premier président, Patrice Kiki Kikson, assisté de Bienvenu Lebomo et Hugues Ponce Nzanga, tous présidents de Chambre. Le ministère public était représenté par le procureur général de la Cour d'appel judiciaire de Mouila, Apollinaire Nzenzgui, et le substitut général, Arnel Massamba Iningou. Présidé par Kiki Kikson, le tirage au sort des assesseurs des cours criminelles s'effectue selon le Code de procédure pénale. Il donne aux présumés accusés l'opportunité de choisir, en toute liberté, les assesseurs qui vont se joindre aux magistrats professionnels, afin d'examiner leurs dossiers et, par la suite, décider ensemble des délibérations. Les as-



Photo : FN

Une vue des assesseurs de la session criminelle de Mouila après le tirage au sort.

sesseurs sont des fonctionnaires et des notables désignés conformément aux dispositions de la loi, qui complètent chaque formation de la Cour.

A la suite de cette mise au point et après lecture de l'arrêté n°84 du ministère de la Justice, garde des Sceaux, portant désignation des assesseurs des Cours d'appel judiciaire, il était question de s'assurer que les noms des personnes portés à sa connaissance existent bien dans la salle. Et,

devant une urne soigneusement aménagée, le premier président a vérifié l'identité de l'accusé et si celui-ci a reçu l'arrêt qui le renvoie devant la Cour et s'il a choisi les différents assesseurs en fonction de ses convictions. Du coup, dans l'ordre de passage au rôle, c'est Christian Makangui, poursuivi pour tentative d'assassinat, qui a ouvert le bal du choix de ses assesseurs. Puis, de la désignation de son avocat, Me Sangala par Me Rekanga, représentant le bâtonnier.

Makangui se présentera donc à l'audience le lundi 8 février à 8 heures 30 minutes.

Également sur le rôle, Jean-Louis Bodia Bodia, poursuivi pour viol. Virgil Kombe, sur qui pèsent des faits de tentative d'assassinat, sera à la barre le mardi 9 à 8 H 30. Provence Golin Boutchongo Mombo, accusé de viol, passera en jugement dans l'après-midi. Mercredi 10 au matin sera réservé à Ulrich Maviogha Nzengue, présumé violeur, avant que Sten Eferol Massande Papé et Landry Ibinga Mous-

sounda ne soient appelés pour répondre des mêmes faits.

Le vendredi 12 février sera le point d'orgue avec l'affaire sur l'assassinat de la jeune fille de Moukabou, à Mimongo, qui a défrayé la chronique en 2009. Celle-ci opposera le ministère public aux présumés accusés Jacques Nzoundou, Marcel Loundou, Pangou Makita, Alain Christian Letsogho, et Samuel Idouma. Le présumé assassin, Alexandre Nzoutsis, est mort en prison, emportant avec lui une partie de la vérité.

• A Tchibanga : Coup d'envoi le 1er février prochain

M. M.

Tchibanga/Gabon

SOUS la présidence du premier président de la Cour d'appel judiciaire de Mouila, Patrice Kikson Kiki, le tirage au sort des assesseurs de la session criminelle foraine, prévue du 1er au 5 février prochain à Tchibanga, s'est tenu récemment au palais de justice de ladite localité. Occasion pour édifier le public sur les rôles des uns et des autres et des personnes devant assister les

magistrats professionnels lors de ces assises.

Cinq jours durant, ces assesseurs devront, aux côtés des techniciens du droit, rendre justice dans dix affaires impliquant une vingtaine d'accusés, poursuivis pour des faits d'empoisonnement, viol sur mineure de moins de 15 ans, tentative de viol, complicité d'assassinat et défaut de carte de séjour, association de malfaiteurs, etc.

A ce titre, les assesseurs retenus ont été sensibilisés au comportement à adapter durant les débats, dès



Photo : Mihindou-Mihindou

Des prévenus au tribunal de Tchibanga.

lors qu'ils vont prêter serment le jour de l'audience.

